Agence Locale des Énergies et du Climat

INFO→Aduhme

INFO→Aduhme N°47 - Hiver 2017

La transition énergétique, outil de développement des territoires

La Loi sur la nouvelle organisation des territoires de la République (NOTRE) a conduit à la création de nouveaux établissements de coopération intercommunale, portant à 14 le nombre d'intercommunalités du Puy-de-Dôme. Les Exécutifs sont désormais en place, les services des communautés de communes mutualisés, les compétences définies temporairement... certes, il faudra encore du temps pour que ces EPCI fonctionnent à plein régime mais les enjeux territoriaux sont conséquents. La question de la transition énergétique en fait partie. D'aucuns diront que c'est une nouvelle charge pour les collectivités qui n'en avaient pas besoin ; c'est pourtant une problématique majeure qui touche l'ensemble du territoire, ses habitants et acteurs économiques. Si l'anticipation n'est pas de mise, à terme les risques seront majeurs eu égard aux prix de l'énergie qui, même si certains ont connu récemment des baisses, sont dans une tendance haussière continue.

En cela, il faut considérer cette transition énergétique comme un levier de développement durable des territoires car elle est synonyme d'avancées économiques, de préservation sociale et d'évolution vers l'autonomie énergétique des territoires. Un chiffre pour attester de ces enjeux : rénover 600 logements à l'échelle d'un territoire, ce sont entre 12 et 15 millions d'euros investis dans le territoire ! Alors que notre département compte environ 131 000 logements en classe E, F et G... on vous laisse faire le calcul.

Odile VIGNAL, présidente

→ Coup de projecteur

Fusion des territoires et enjeux de la transition énergétique

PCAET, TEPOS, TEPCV... autant de sigles en lien avec les questions d'énergie qui parfois brouillent les idées des élus des communes et intercommunalités. Entre des plans qui revêtent un caractère obligatoire pour certains, d'autres qui s'apparentent à une vision stratégique territoriale dont on a encore du mal à cerner la portée ou bien encore des opportunités de financement pour lesquelles il faut aller vite... les collectivités retiennent souvent l'aspect trop contraignant à l'heure où la digestion de la fusion des intercommunalités vient à peine de commencer. Cependant, il faut bien voir au travers de ce principe de transition énergétique, une dynamique qui doit profiter à tous les échelons d'un territoire.

→ Coup de projecteur

FUSION DES TERRITOIRES ET ENJEUX DE LA TR

L'article 188 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose aux EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un plan climat air énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018.L'absence d'obligation n'empêche cependant pas aux EPCI de moins de 20 000 habitants de se lancer dans une démarche PCAET. En effet, les PCAET constituent une véritable opportunité de développement durable du territoire incluant les dimensions économique, sociale et environnementale.

A ce jour, au regard de la Loi TECV, ce sont 6 nouveaux EPCI puydômois de plus de 20 000 habitants qui sont concernés par cette obligation à savoir : Agglo Pays d'Issoire, Ambert Livradois Forez, Billom Communauté, Mond'Arverne Communauté, Plaine Limagne, Riom Limagne et Volcans et Thiers Dore et Montagne. Clermont Auvergne Métropole dispose déjà de son plan air énergie climat territorial depuis le 31 décembre 2012.

Comment construit-on un PCAET ?

L'élaboration d'un plan climat air énergie territorial peut être réalisée par l'intercommunalité elle-même si elle dispose de compétences internes ou avec l'appui d'un tiers expert (Bureau d'études). Ce dernier pourra être identifié suite à une consultation publique, sur la base d'un cahier des charges fourni par l'ADEME. Cette prestation externalisée ne donne pas lieu à l'attribution d'une subvention car c'est une obligation légale.

L'élaboration du Plan se structure autour de 4 phases principales*, phases décrites exhaustivement dans le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 :

Les étapes d'un PCAET

Extrait de : « Elus, l'essentiel à connaître sur les PCAET » - ADEME

1 Se préparer, mobiliser en interne
Afin de se doter de toutes les conditions de succès du PCAET, la collectivité s'organise en interne, procède au calibrage du projet et engage la concertation dans la durée.

2* Réaliser un diagnostic territorial
Le diagnostic climat-air-énergie doit être réalisé à l'échelle du territoire sur lequel il permet de prendre du recul à un instant « T ».

CE QUE VOUS DIT LE DÉCRET

Le contenu du diagnostic climat-air-énergie territorial

Il porte a minima sur :

- Une estimation des émissions territoriales de GES et une analyse de leurs possibilités de réduction
- Une estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques et une analyse de leurs possibilités de réduction
- Une estimation de la séquestration nette de CO_2 et de ses possibilités de développement
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction
- La présentation des réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire et une analyse des options de développement de ces réseaux
- Un état de la production des ENR et une estimation du potentiel de développement de celles-ci
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

3* Élaborer une stratégie territoriale et définir des objectifs
La collectivité élabore une stratégie sur la base des résultats du diagnostic et se projette sur le long terme.
Des objectifs stratégiques et opérationnels, partagés avec l'ensemble des acteurs du territoire, sont également définis.

CE QUE VOUS DIT LE DÉCRET

Les objectifs du PCAET

Ils portent a minima sur :

- La maîtrise de la consommation d'énergie
- La réduction des émissions de GES
- Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments...)
- La production et la consommation des énergies renouvelables, la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Le développement coordonné des réseaux énergétiques
- L'adaptation au changement climatique

Des étapes transversales :

- les temps dédiés au pilotage du projet, à la concertation et à la communication
- la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique qui s'articule à chaque étape du projet et participe à l'aide à la décision

4* Co-construire le programme d'actions
Le programme d'actions doit définir celles à mettre en oeuvre par la collectivité porteuse du plan climat et celles à mettre en oeuvre par tous les acteurs socio-économiques pour atteindre de manière progressive les objectifs fixés. L'élaboration du programme d'actions s'accompagne de la définition d'un dispositif de suivi-évaluation devant permettre de mesurer la réponse aux objectifs du PCAET.

5 Mettre en œuvre le programme d'actions et le suivre
Cette phase correspond à la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises dans la phase précédente. Le suivi est réalisé tout au long des six années de réalisation du projet et donne une vision quantitative permettant de situer l'avancement du projet par rapport aux objectifs établis.

6* Évaluer le PCAET
L'évaluation est un exercice ponctuel ayant pour objectif de porter un jugement de valeur sur tout ou partie du PCAET via une prise de recul plus globale à un moment donné.
L'évaluation porte plus particulièrement sur la gouvernance, le pilotage, la stratégie. Le PCAET fait l'objet d'un rapport intermédiaire trois ans après son adoption.

ANSITION ÉNERGÉTIQUE

Articulation du PCAET avec les outils de planification et les documents d'urbanisme réglementaires

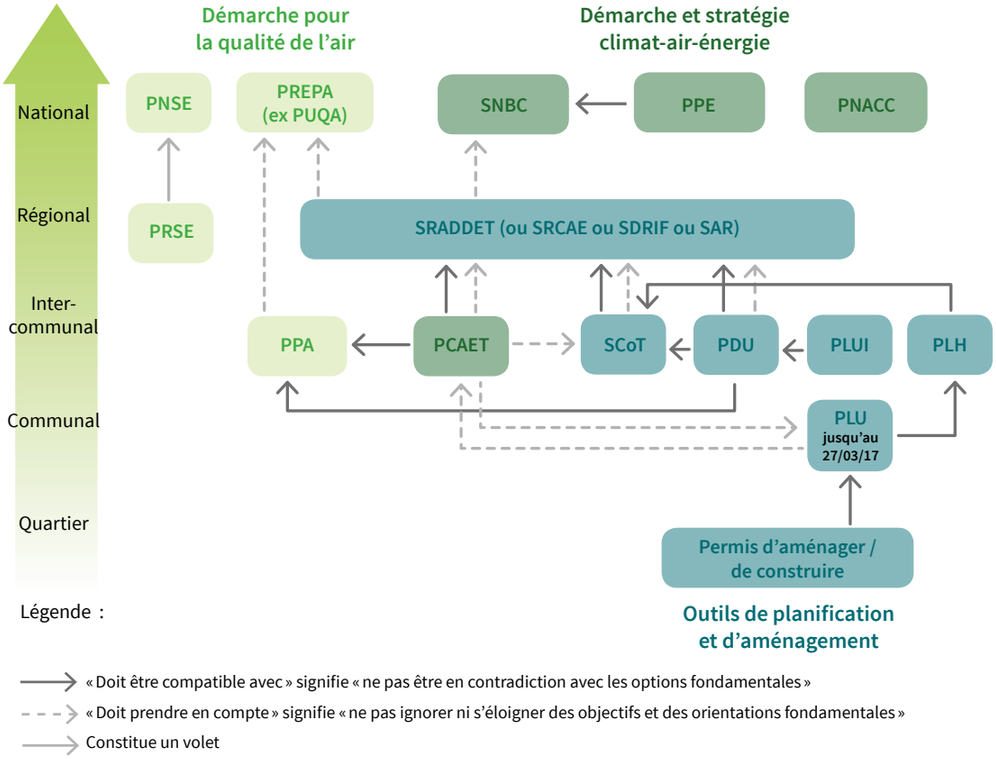

Légende :

→ « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »

- - → « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »

→ Constitue un volet

GLOSSAIRE DES SIGLES

Outils de planification « Aménagement »

SNBC *Stratégie Nationale Bas Carbone*

SRCAE *Schéma Régional Climat-Air-Energie*

SRADDET *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires*

PCAET *Plan Climat-Air-Energie Territorial*

SCoT *Schéma de Cohérence Territoriale*

PLU *Plan Local d'Urbanisme*

PLUi *Plan Local d'Urbanisme intercommunal*

PDU *Plan de Déplacements Urbains*

PLH *Programme Local de l'Habitat*

Outils de planification « Air »

PNSE *Plan National Santé-Environnement*

PRSE *Plan Régional Santé-Environnement*

PREPA *Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques*

PPA *Plan de Protection de l'Atmosphère*

PUQA *Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air*

A titre d'information...

→ **TEPOS (territoire à énergie positive) :**
il s'agit d'une démarche promue en Région Auvergne-Rhône-Alpes notamment par l'ADEME qui consiste à donner une vision stratégique à un territoire sur la dimension énergie principalement ayant pour ambition de produire plus d'énergie que le territoire n'en consomme.

→ **TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) :**
est un dispositif de financement public d'investissements de transition énergétique, porté par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Dans le Puy-de-Dôme, plusieurs territoires ont bénéficié d'enveloppes financières de 500 000 à 2 millions d'euros pour subventionner des travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics, l'acquisition de véhicules électriques, la rénovation de patrimoines d'éclairage public, des actions sur la biodiversité...

Extrait de : « PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre » - ADEME

Notre vision des PCAET

1 • "Tous concernés" : la Loi distingue les intercommunalités « obligées » de plus de 20 000 habitants et celles « non-obligées » en deçà de ce seuil de population. Si l'on peut comprendre la position du législateur à ne pas imposer cette contrainte règlementaire à ces dernières, il en va quand même du devenir de ces territoires au même titre que celui des autres, face au renchérissement des prix de l'énergie qui impactent les ménages et acteurs économiques, à la qualité de l'air dégradée, aux premiers effets du dérèglement climatique… l'obligation morale devrait peser sur l'ensemble des territoires !

2 • Une obligation certes, mais une opportunité avant tout ! Une démarche de transition énergétique doit permettre au territoire d'anticiper les problématiques énergétiques, climatiques et de qualité de l'air. C'est au travers d'un prisme élargi lié à un développement économique durable, à l'emploi local, à la lutte contre la précarisation énergétique des habitants et des acteurs économiques que le territoire doit se projeter pour les 10 et 20 prochaines années. De véritables plus-values sont attendues.

Pour la collectivité, ce sont :

- **Des allègements de dépenses :** optimisation budgétaire, réduction de la facture énergétique ;
- De **nouvelles ressources financières** par l'exploitation des énergies renouvelables.

Pour les habitants, ce sont :

- **Des réductions de charges d'énergie et l'amélioration du confort :** lutte contre la précarité énergétique, rénovation du logement ;
- **Un bénéfice santé :** amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'exposition au bruit ;
- **Une meilleure qualité de vie :** végétalisation des espaces urbains, préservation de la biodiversité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, environnement apaisé.

Pour le territoire, ce sont :

- **Une meilleure maîtrise énergétique en soutenant les énergies renouvelables** et en exploitant les ressources locales (biomasse…) ;
- **Une véritable dynamique pour l'économie locale et l'emploi :** ouverture de nouveaux marchés pour les entreprises locales, création d'emplois non délocalisables dans de nombreuses filières, notamment « bâtiment » et « énergie » ;
- **Des territoires moins vulnérables au changement climatique :** anticipation des impacts sur les activités économiques, adaptation des aménagements et des équipements ;
- **Des territoires plus attractifs :** valorisation de l'image globale du territoire et des acteurs économiques.

3 • Un volet gouvernance à ne pas omettre. La gouvernance s'immisce petit à petit dans un grand nombre de démarches, de définition de plans stratégiques… Si elle peut paraître parfois lourde à mettre en place, contraignante dans le respect des calendriers ou même inutile pour certains, elle est indispensable dans la définition d'un PCAET. Tout d'abord parce que les citoyens s'intéressent de plus en plus à ces thématiques qui impactent leur condition de vie, à l'instar de la qualité de l'air lors des pics de pollution à répétition. Par ailleurs, sans l'implication des habitants, des acteurs économiques et plus largement de la société civile, les objectifs de réduction des consommations d'énergie fossile seront difficilement atteignables. En effet, la consommation énergétique des ménages (consommation des logements et des véhicules particuliers) représente 25 % de la consommation énergétique totale.

4 • Du concret et de l'opérationnel ! Le PCAET est un document règlementaire qui doit constituer une feuille de route pour le territoire en matière de transition énergétique. Il doit être corrélé avec d'autres stratégies territoriales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique… Pour autant, sa mise en œuvre doit se faire aisément et rapidement pour mobiliser l'ensemble des acteurs (élus, citoyens, acteurs économiques, etc.). L'opérationnalité doit être son maître-mot car les élus des territoires attendent avant tout des actions concrètes pour traduire de manière lisible et efficace le concept de transition énergétique.

5 • Des moyens en interne à l'intercommunalité indispensables : la mise en œuvre d'un PCAET ne saurait être sans la mobilisation de moyens humains pour « agir de l'intérieur ». Ceux-ci peuvent bénéficier bien évidemment d'un appui expert pour engager les actions. Une vice-présidence en charge de la question, appuyée en cela par un(e) chargé(e) de mission énergie / climat contribue à n'en pas douter, à la mise en œuvre de la feuille de route et atteste de l'engagement politique de la collectivité à agir sur ces thématiques.

6 • Un accompagnement pour passer à l'acte. C'est souvent et malheureusement le constat que font certaines collectivités qui, après avoir voté un plan d'actions du type agenda 21, ont du mal à concrétiser des actions en vue de l'atteinte des objectifs qu'elles se sont fixées. Les raisons à cela : un vague épuisement après une phase d'élaboration souvent laborieuse, le manque de temps et de capacité à entrer dans l'opérationnalité eu égard à la technicité des sujets… aussi, pour faciliter le passage à l'acte, il faut susciter l'intérêt, mobiliser en présentant des actions clefs en main, préalablement travaillées et dont la méthode de mise en œuvre est aisée. Des actions collectives à l'instar de l'Opération COCON 63 portant sur l'isolation des combles perdus des bâtiments publics ou bien des actions bien huilées comme Régul+ (campagne de régulation et programmation des systèmes de chauffage des équipements des collectivités adhérentes à l'Aduhme) peuvent aider à cela.

→ **Le PCAET doit être ainsi apprécié comme une véritable feuille de route du territoire vers la transition énergétique,** qui doit se ramifier au sein des autres politiques publiques de la collectivité. Ce plan constitue aussi un outil de planification qui doit basculer dans une opérationnalité rapide avec des résultats lisibles pour éviter que le PCAET ne soit perçu comme un nouveau document « hors sol ». En cela, un bloc d'actions opérationnelles commun à tous les EPCI coordonnées à une échelle supra communautaire permettrait aux intercommunalités d'être au plus vite dans le concret de leur plan climat air énergie territorial. Celui-ci viendrait bien évidemment en complément des actions spécifiques propres à chaque territoire, qui structureront leur programme d'actions. C'est une des pistes auxquelles l'Aduhme travaille actuellement.

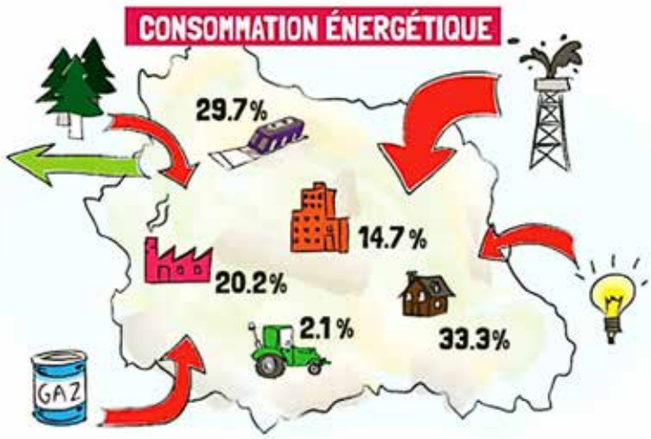

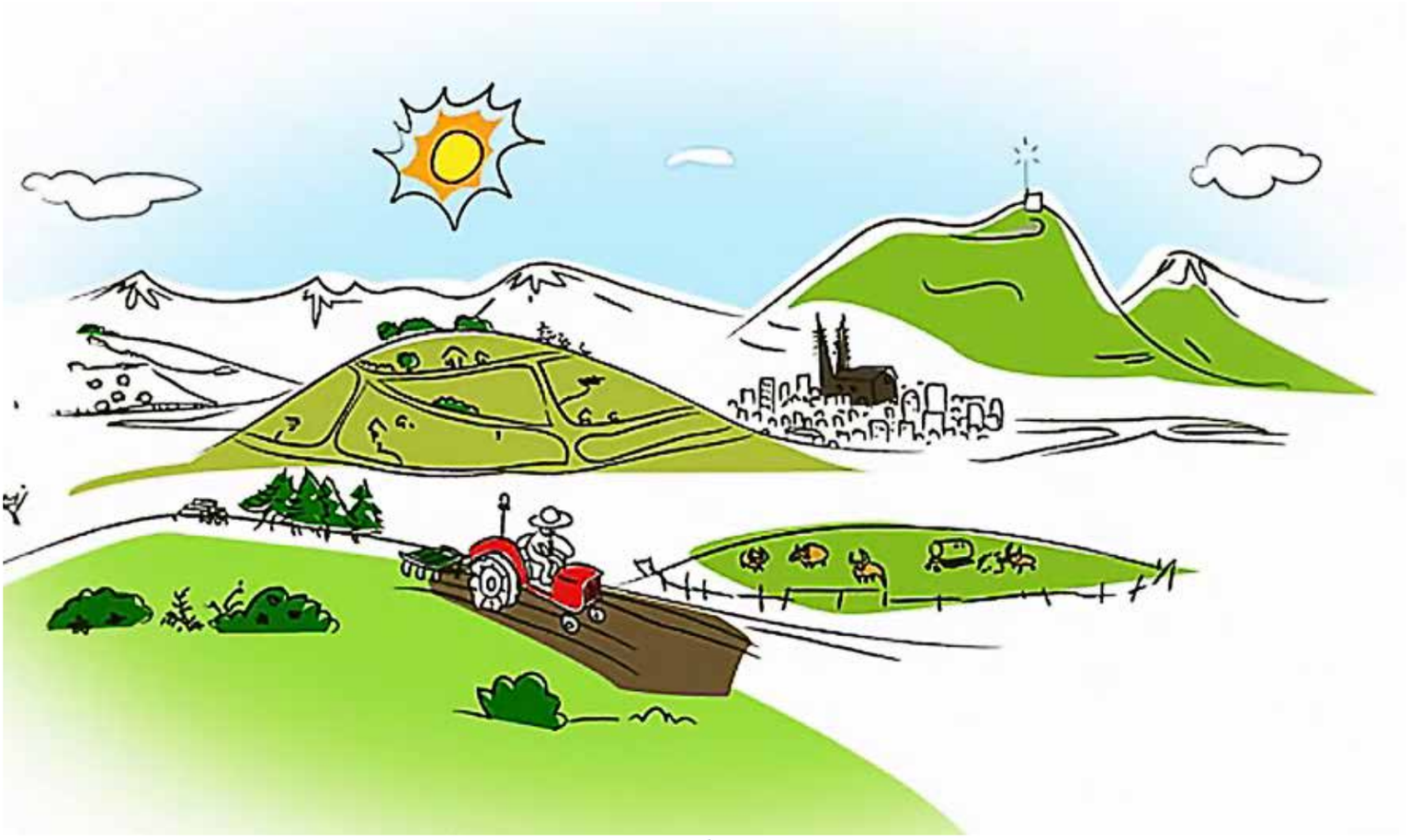

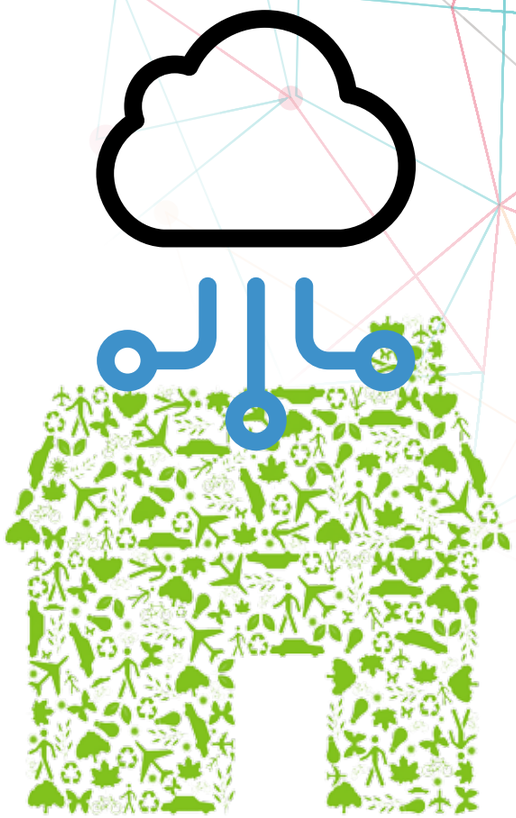

Décret sur la mise à disposition des données énergétiques

En application de l'article 179 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, trois textes (deux décrets et un arrêté) en date du 18 juillet 2016 et relatifs à la mise à disposition des données énergétiques sont parus au Journal Officiel. Ils modifient ou complètent le Code de l'énergie en précisant les modalités de leur transmission aux collectivités et aux personnes publiques pour faciliter la mise en œuvre de leurs compétences.
Le législateur a en effet pris soin d'assurer les bonnes conditions d'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) et plus généralement des schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) en facilitant les transmissions de données provenant des gestionnaires de réseaux de gaz, d'électricité ou de chaleur, et des opérateurs de produits pétroliers. Ces informations seront en outre utiles aux collectivités mettant en œuvre des politiques de rénovation thermique et de lutte contre la précarité énergétique ainsi qu'au développement des projets des territoires à énergie positive.
Un premier décret lève ainsi l'obstacle de la confidentialité sur les informations de production et consommation annuelles détenues par les gestionnaires des réseaux de gaz et d'électricité. Le second décret précise quant à lui les modalités de mise à disposition des données de transport, consommation et production d'électricité, de gaz naturel et de biogaz, de produits pétroliers et de chaleur et de froid ainsi que les personnes publiques bénéficiaires. Enfin, l'arrêté précise la décomposition des données par grand secteur d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole) et les dates de publication de ces données.
Pour le gaz et l'électricité, les données seront produites à la dimension du quartier et du bâtiment (comprenant plus de 10 logements pour les bâtiments résidentiels). La taille minimale des bâtiments dont les consommations annuelles seront transmises aux collectivités, a été fixée à 11 points de livraison et 200 MWh (pour le chauffage collectif).
Ces données seront utiles à l'Aduhme pour mettre à jour son outil de suivi et prospectives de la transition énergétique dans les territoires du Puy-de-Dôme afin d'éditer des données et indicateurs nécessaires à l'élaboration de plans stratégiques et de autres politiques publiques.

Décret du 21 décembre 2016 relatif aux constructions à énergie positive et à haute performance environnementale

Le décret du 21 décembre vient préciser les caractéristiques des bâtiments neufs à énergie positive et à haute performance environnementale, dès lors qu'ils sont sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, des établissements publics et des collectivités territoriales. Les bâtiments neufs dont le bilan énergétique est inférieur à un seuil défini par arrêté, seront considérés à énergie positive dès lors qu'un équilibre entre consommation d'énergie non renouvelable et production d'énergie renouvelable injectée dans le réseau est atteint.
En savoir plus sur le Décret n°2016-1821 du 21 décembre 2016 : *legifrance.gouv.fr*

MISSION ÉNERGIE

Conférence : financement participatif, engagement citoyen et appui financier de la transition énergétique

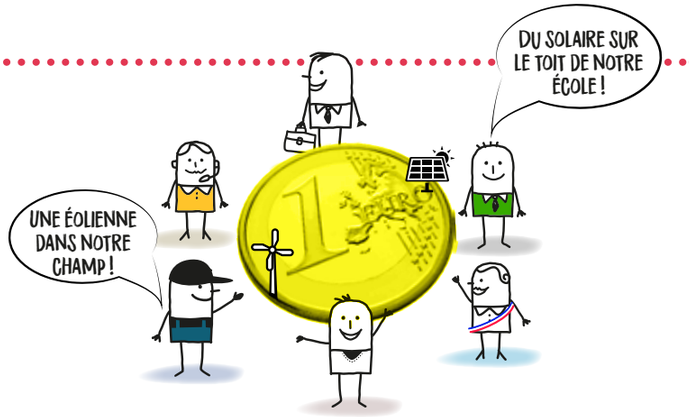

Financement participatif, épargne citoyenne, crowdfounding... autant de termes pour désigner des outils et méthodes de financement qui font appel à un grand nombre de personnes afin de faciliter l'investissement dans un projet présentant un caractère innovant, solidaire, alternatif...
Cette démarche de financement concerne de plus en plus des projets de transition énergétique : c'est en effet un moyen pour le territoire de mobiliser un appui financier pour développer des centrales photovoltaïques, des éoliennes, des unités de méthanisation... dans un concept d'énergie partagée.
Pour autant, au-delà du financement, il faut aussi y voir la possibilité d'impliquer les populations locales qui investissent dans un projet territorial qui les concerne et qui de fait, se réapproprient plus aisément les enjeux de transition énergétique : c'est notre énergie, produite avec notre argent ! Collectivités, venez découvrir les différentes formes de financement participatif et laissez-vous tenter lors de la conférence organisée par l'Aduhme qui aura lieu le **16 mars prochain à la Maison de l'Habitat** à Clermont-Ferrand !

Programme et invitation sur www.aduhme.org

Faire rimer "piscine" et "économie d'énergie"

Toutes les collectivités exploitant des piscines et autres centres aqualudiques vous le diront : les besoins en énergie sont énormes et les factures afférentes peuvent être parfois effrayantes ! Pour répondre aux nombreux questionnements des collectivités adhérentes, l'agence locale a mis sur un pied un groupe de travail pour amorcer des réflexions autour des marges de progrès en termes de baisse des consommations énergétiques.
Après une première rencontre-visite organisée en septembre 2016 au stade nautique Pierre de Coubertin (Clermont Auvergne Métropole), une seconde session du groupe de travail a permis d'apprécier l'intéressant retour d'expérience de Vichy Communauté. Le stade aquatique de Bellerive-sur-Allier bénéficie en effet d'installations techniques performantes permettant la récupération d'énergie sur les eaux grises et sur la déshumidification de l'air.
La dizaine de participants aura eu l'occasion de constater de façon concrète l'efficacité des systèmes de récupération et d'échanger plus largement sur les économies substantielles d'énergie et d'eau. De prochaines sessions seront programmées sur 2017.

Une exposition pour promouvoir les éco gestes au bureau

Si certaines collectivités s'efforcent d'améliorer la performance énergétique de leurs équipements publics, les pratiques des usagers ne permettent pas toujours d'optimiser les baisses de consommation générées par des investissements. Aussi, convient-il d'engager les utilisateurs à consommer autrement, de manière plus rationnelle sans pour autant limiter le confort et les services. C'est la raison pour laquelle l'Aduhme a réalisé un ensemble de 9 affiches récapitulant des éco-gestes simples. Cette exposition, prêtée gracieusement, présente des pistes de comportements simples à adopter au bureau pour réaliser des économies.
Ces conseils abordent des thèmes comme l'utilisation rationnelle de l'électricité, du chauffage ou de la climatisation mais aussi la consommation de papier, d'eau, la production de déchets, les nouvelles mobilités...

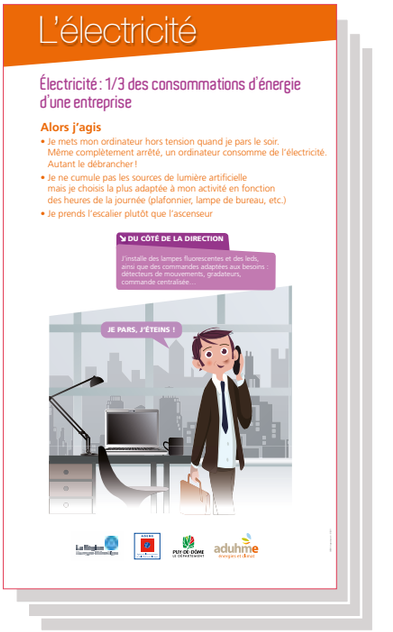

Contactez-nous si vous souhaitez l'utiliser dans votre commune

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

AU CŒUR DES COLLECTIVITÉS

Régul + un atelier aux résultats probants

Lancé en 2015, l'atelier Régul + est l'occasion pour les collectivités adhérentes à l'Aduhme de reprendre en main la régulation de leurs installations de chauffage. En effet, dans un contexte budgétaire contraint, l'optimisation de la régulation du chauffage a un double avantage : elle entraîne des gains énergétiques immédiats et intéressants (de 10 % à 30 %) tout en ne demandant qu'un investissement financier faible, voire nul.

Suite à la mise en place d'un accompagnement auprès des communes volontaires (campagne de mesures suivie de la régulation des systèmes de chauffage), de premiers retours on ne peut plus probants commencent à tomber.
A Chabreloche, la mise en place de vannes 3 voies sur les départs hydrauliques de chauffage du groupe scolaire ainsi que la bonne programmation du régulateur associé ont entraîné une baisse de la consommation énergétique de près de 20 % soit 2 600 € TTC. Cette démarche a été étendue par la Municipalité à la salle de danse équipée de convecteurs électriques pour lesquels une programmation horaire a été mise en place. La consommation d'énergie a baissé de plus de 25 %, diminuant la facture associée de 850 € TTC. Le temps de retour pour ces deux actions d'optimisation est inférieur à 1 an.

Idem pour le gymnase et l'espace Coubertin en « tout électrique » de la commune de la Roche-Blanche. Les équipements de chauffage sont en grande majorité gérés par une temporisation. Les utilisateurs n'ont accès qu'à un simple bouton poussoir, entraînant une période de chauffage de 1 à 2 heures. A l'issue de cette durée, et sans nouvelle action de l'usager, le chauffage est complètement coupé. Cette gestion simple mais très efficiente de la commune amène des niveaux de consommation annuels de 75 kWh EF/m², ce qui reste peu élevé au regard de l'utilisation intensive de ces bâtiments. Par ailleurs, aucune dégradation n'est constatée en référence à l'absence régulière de chauffage.

Enfin, à Charbonnière-les-Varennes, l'analyse des paramètres du chauffage du groupe scolaire livré en 2011 (pompe à chaleur géothermique) a révélé qu'aucun réduit de température n'était programmé durant les vacances scolaires. La commune a depuis intégré un réduit à 10 °C durant les congés. Grâce cette action simple, la consommation d'électricité a baissé en 2015 de plus de 15 %, entraînant une économie annuelle de 1 600 € TTC, pour un investissement nul.

La régulation du chauffage constitue ainsi un levier particulièrement puissant en termes d'économies financières qui peut être facilement actionné par les collectivités. L'Aduhme se tient à disposition de ses adhérents afin de les accompagner de façon opérationnelle sur ce sujet.

217 collectivités et établissements publics du Puy-de-Dôme ensemble pour acheter du gaz naturel

217 acheteurs publics se sont groupés pour acheter ensemble du gaz naturel et répondre aux besoins de chauffage de leurs 1 250 sites, pour les deux prochaines années.

Pour rappel, le premier groupement coordonné par le Département, assisté techniquement par l'Aduhme, avait réuni 154 membres. Il avait notamment permis d'accéder à des prix inférieurs en moyenne de 20 % aux tarifs règlementés de vente.
Les volumes de gaz achetés dans le cadre de ce second groupement ont plus que doublé pour atteindre annuellement quelque 160 GWh, grâce notamment à l'intégration des communes de l'agglomération clermontoise, Clermont Auvergne Métropole ainsi que des établissements tels que des EHPAD ou syndicats. Un important travail de « sourçage » a permis notamment d'adapter le marché à l'intérêt collectif des membres et d'intégrer au mieux les contraintes des marchés de l'énergie et des fournisseurs.
Le principe du groupement permet clairement de donner à tous accès à un marché « clé en main » permettant de faire face à un achat « complexe » généralement méconnu des acheteurs publics.
L'offre de l'entreprise Gaz de Bordeaux a répondu aux attentes, défendant la solidarité énergétique territoriale par un même prix de la molécule de gaz pour tous. Ce marché permettra aux membres de bénéficier d'un cours du gaz encore bon marché, augurant d'économies importantes sur le prix d'achat, et leur donnant ainsi les moyens financiers de travailler sur la maîtrise de leurs consommations, volet prioritaire d'une politique d'optimisation des dépenses de fonctionnement.

AU COIN DU BOIS

Visite de la chaufferie bois du Lycée La Fayette

La chaufferie bois du Lycée La Fayette à Clermont-Ferrand a été réalisée dans le cadre des travaux d'extension des bâtiments pédagogiques, avec une mise en service en février 2015. Son implantation en site urbain a induit des contraintes d'intégration des équipements techniques et présente notamment la particularité d'avoir un silo de stockage déporté aérien : son remplissage est assuré par une trémie de dépotage couplée à une vis de relevage verticale. Le transfert du combustible entre le silo et la chaufferie s'effectue par des vis en caniveau passant sous la chaussée.
La chaudière bois de 600 kW dispose d'un système de traitement des fumées particulièrement performant constitué d'un cyclone de dépoussiérage doublé d'un électrofiltre garantissant un très faible taux d'émission de poussières.
15 personnes ont participé à la visite de cette chaufferie bois, organisée par l'Aduhme le 17 novembre dernier.

Zoom sur 4 chaufferies bois sur le territoire du PNR Livradois-Forez

En partenariat avec le Parc naturel régional Livradois-Forez, l'Aduhme a organisé en décembre dernier une journée de visite de chaufferies bois plaquettes de petite et moyenne puissances, à laquelle ont participé plus de 20 personnes parmi lesquelles des représentants de collectivités ayant réalisé des études de faisabilité bois-énergie dans le cadre de l'AMI ARBRE.

L'objectif de cette journée était de présenter les différentes typologies de chaufferies bois représentatives des projets bois-énergie réalisés en milieu rural. Elle a permis d'aborder l'ensemble des thématiques liées à la conception des chaufferies bois, à la qualité du combustible, au mode de gestion et à la maintenance des équipements.

AU COIN DU BOIS

Rencontre technique « valorisation du bois bocager » à la Chapelle-Agnon

Informer les agriculteurs sur l'intérêt d'avoir une bonne gestion des haies bocagères dont l'entretien permet la production de bois plaquettes valorisable en litière animale ou en bois-énergie, tel était l'objectif de la réunion technique organisée par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, en partenariat avec l'Aduhme, la Mission Haies Auvergne et la FD CUMA le jeudi 15 décembre 2016.
La présentation, qui a mobilisé pas moins de 40 personnes, a été suivie d'une démonstration de coupe et de broyage de bois.
Pour rappel, l'Aduhme intervient en accompagnement des agriculteurs qui souhaitent s'équiper d'une chaufferie bois pour leurs propres besoins (habitations, bâtiments d'élevage, ateliers de transformation...) : réalisation d'analyse d'opportunité, conseils techniques, aide au montage des dossiers de demande de financement.

Un Schéma Régional Biomasse pour la région Auvergne Rhône-Alpes

En 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) a défini la mise en œuvre d'une stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et de schémas régionaux biomasse. Le décret du 19 août 2016 en a précisé le cadre et détermine le contenu de la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, des schémas régionaux et leurs modalités d'articulation.
Cette biomasse concerne le bois-énergie mais aussi les déchets organiques et les productions agricoles. L'enjeu est de satisfaire la demande sans concurrencer les usages actuels : alimentaires et matériaux.
Les schémas régionaux, élaborés conjointement par l'Etat et les Régions, doivent fixer des orientations et planifier des actions régionales concernant les filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique. Il comprend un état des lieux, notamment en termes de gisement supplémentaire mobilisable, mais surtout doit conduire à un plan d'actions ainsi qu'une phase de suivi et d'évaluation.
Le premier schéma devrait être disponible au premier trimestre 2017 sous la forme d'un rapport et d'un document d'orientation. Il devra être révisé au plus tard 6 ans après sa publication.

EN BREF

Les dernières fiches éditées par l'Aduhme

- La nouvelle délégation du CNFPT / Un bâtiment qui allie bois-construction et labellisation passiv-Haus
- Chaudière bois au Lycée La Fayette de Clermont-Ferrand
- Une solution bois-énergie « clé en main » pour la gendarmerie de St-Amant-Roche-Savine

Elles sont téléchargeables dans la médiathèque de notre site : www.aduhme.org

Extension d'adhésion à l'Aduhme

Lors de sa session de conseil communautaire du 28 septembre 2016, la Communauté de communes Massif du Sancy a validé le principe d'une extension de son adhésion à l'Aduhme permettant ainsi à chacune des communes membres d'accéder aux différents dispositifs de l'Aduhme dont le Conseil en Energie Partagé.

Vers un blackout du réseau électrique français ?

Presse écrite, parlée, télévisée, internet... tous les médias ont abondamment relayé le message conjoint du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de l'ADEME concernant l'extrême nécessité de faire des économies d'électricité par la pratique de gestes simples en cette période hivernale. Le risque : face à la vague de froid et à un parc de centrales actuellement en révision, la thermo sensibilité du réseau électrique français pourrait conduire à des défaillances de celui-ci.
Certes, on ne peut que se féliciter de ces mesures de promotion de la maîtrise de demande en énergie promue par l'Etat. Cependant, on pourrait exiger que ces actions de communication et les mesures parfois drastiques qui les accompagnent, soient menées de manière plus régulière, massive et s'inscrivent dans le temps. Ce n'est pas uniquement quand on est au pied du mur qu'il faut agir !

Une ville = un écoréseau

Les réseaux de chaleur renouvelable ou « écoréseaux » assurent déjà le chauffage de plus de 3 millions de Français avec plus de 50 % d'énergies renouvelables ou de récupération (bois, géothermie, valorisation énergétique des déchets, énergie solaire...).
Face au succès de ce mode de chauffage innovant et particulièrement vertueux, soutenu de manière optimale par l'ADEME, mais faisant le constat que de très nombreuses collectivités ne bénéficient pas encore d'un réseau de chaleur, la ministre de l'Environnement vient d'annoncer le lancement d'un appel à mobilisation. Reprenant une proposition d'AMORCE, cette initiative vise à inciter les centaines de collectivités de plus de 10 000 habitants qui n'ont pas encore mis en place un réseau de chaleur renouvelable à en développer un. *Source AMORCE*

Les adhérents de l'Aduhme s'engagent dans la transition énergétique

A l'occasion de son 20e anniversaire, l'Aduhme a édité une exposition mettant en valeur de nombreuses bonnes pratiques de ses adhérents.

Elle a également réalisé une série de 6 clips vidéo valorisant les démarches exemplaires suivantes :
→ Action globale autour de l'éclairage public à Châtel-Guyon ;
→ Un réseau de chaleur bois à Saint-Germain-l'Herm ;
→ Du photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente de Cournon-d'Auvergne ;
→ La rénovation énergétique du groupe scolaire Beytout à Aulnat ;
→ La régulation énergétique de bâtiments à Chabreloche ;
→ Diversification énergétique à la ferme.

Découvrez l'ensemble de ces bonnes pratiques sur www.aduhme.org
Contactez-nous si vous avez une action à valoriser pour la transition énergétique.

Point température à Clermont-Ferrand : ici aussi, le climat se réchauffe

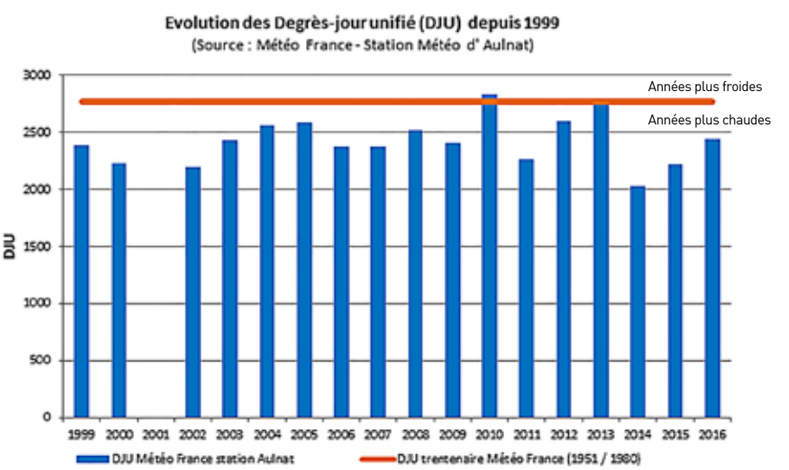

Nul ne peut aujourd'hui nier la réalité du dérèglement climatique eu égard aux nombreux travaux menés notamment par le GIEC. Pour autant, on entend, on lit que pour certains, les effets de ce réchauffement global ne concernent que des contrées encore bien éloignées du Massif Central.
Ne nous méprenons pas ! La hausse des températures se fait également ressentir ici, en Auvergne. Ainsi, sur Clermont-Ferrand, les données de Météo France permettent d'observer que depuis plus de 15 ans, la quasi-totalité des années a été plus douce que la moyenne observée sur la période 1951 – 1980 (moyenne de référence).
Pour rappel, les Degrés-Jour Unifiés (DJU) sont établis par Météo France et permettent de caractériser la rudesse d'un climat sur une année. Plus le nombre de DJU d'une année est élevé, plus l'année a, en moyenne, été froide. Il est également intéressant de remarquer que les DJU de l'année 2010, marquée par un hiver très rigoureux, ne dépassent qu'à peine la moyenne de référence. Aujourd'hui, les hivers très froids ne sont en réalité que moyens par rapport à la moyenne de référence.
Le réchauffement climatique constitue d'ores et déjà une réalité dans le Puy-de Dôme, avec une tendance glissante vers un climat plus doux. L'engagement des collectivités dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre est donc plus que jamais pertinent.
Pour aller plus loin : cette tendance est observée à l'échelle nationale et peut être visualisée sur le site du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

2017… Poursuivons ensemble la transition énergétique de nos territoires

L'Aduhme en quelques mots…

Objectifs et missions

Faire bénéficier de sa compétence et de son expertise à l'ensemble des consommateurs et acteurs non domestiques et promouvoir :

- La sobriété et l'efficacité énergétiques
- les énergies renouvelables
- la lutte contre le dérèglement climatique et la qualité de l'air…

Son action porte aussi bien sur la construction et rénovation de patrimoine bâti que sur l'aménagement durable des territoires.

Interventions et exemples d'actions d'envergure

Mission d'animation générale pour la transition énergétique

- Elle vise à apporter informations et conseils sur les thèmes de l'énergie (hors particulier).

Mission d'animation des filières biomasse (bois énergie, méthanisation)

- Informer, conseiller et accompagner les porteurs de projet
- Expertise technique dans le suivi des projets

CEP : Conseil en Energie Partagé

- Il permet d'établir le profil énergétique des collectivités adhérentes, de définir pour chacune un schéma directeur d'intervention, de le mettre en œuvre et de l'évaluer.
- L'accompagnement des collectivités se fait aussi autour d'actions collectives spécifiques.

Offre de formations à destination des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre locales en vue de parfaire exigences et compétences dans le domaine de l'énergie.

Développement de l'outil de suivi et de prospectives de la transition énergétique dans le Puy-de-Dôme qui répertorie production, consommation et gisements énergétiques à l'échelle des territoires puydomois.

Pour nous rencontrer

Aduhme
Maison de l'Habitat
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 42 30 90
Fax : 04 73 42 67 70
Courriel : contact@aduhme.org
www.aduhme.org

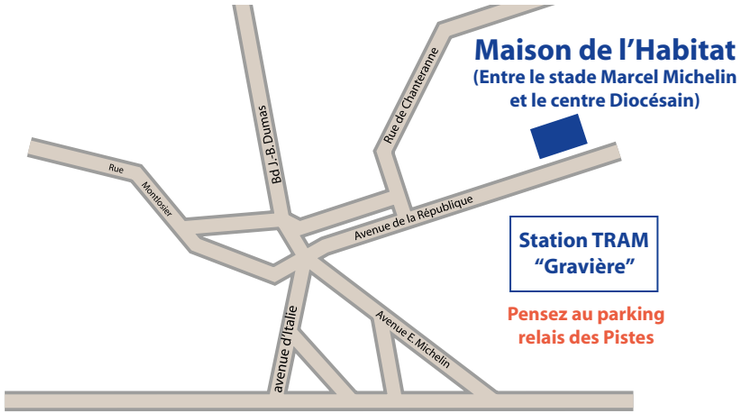

Missions d'animation soutenues par :

Directeur de la publication : Sébastien Contamine
Rédaction : Equipe de l'Aduhme
Lettre consultable sur www.aduhme.org
Imprimée sur papier recyclé - ISSN : 1969 – 0983
Crédit photos : Aduhme, Google map
Conception et réalisation Groupe Chaumeil